



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



- Natura 2000 en mer -

Compte-rendu du groupe de travail n°1 dédié au patrimoine naturel marin des sites

FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et

FR2502019 « Anse de Vauville »

(Zones Spéciales de Conservation)

25 mars 2019 à la maison des associations de Flamanville

Liste des acteurs présents

- Agence Française pour la Biodiversité, Karine DEDIEU (référente locale en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville)
- Agence Française pour la Biodiversité, Marion COLLIN
- Agence Française pour la Biodiversité, Lola GILBERT
- Association des pêcheurs plaisanciers de Vauville, Martial LAGALLE
- Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette, Allain COSSE
- Association des pêcheurs plaisanciers de la Côte des Isles, Tony ALFEREZ
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie, Lucile AUMONT (référente locale en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville)
- Commune de La Hague/Biville, Jean ARLIX
- Commune de Vauville, Gérard CHEVEREAU
- Commune de Treauville, Monique MAHIEU
- Commune de Flamanville, Patrick FAUCHON
- Commune de Surtainville, Bernadette LE BRUN
- Commune de Barneville-Carteret, Jean-Louis REVERT
- Communauté d'Agglomération du Cotentin, Jean-Luc SIMON
- Direction Départementale de la cohésion sociale Manche (DDCS 50), Jean-Marc JULIEN
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 50), Jérôme DOREY
- Direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord (DIRM MEMN), David SELLAM
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie, Sandrine ROBBE
- Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC), François GALLY
- IdrBio&Littoral, Julien GERBER
- Ifremer Dinard, Claire ROLLET

- ORANO La Hague, Victor LEGRAND

Excusés

- Agence Régionale de Santé
- Comité Régional de la Conchyliculture
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie
- Conservatoire du Littoral

Objet

Bilan des connaissances des habitats marins benthiques et des espèces marines désignées au titre de la Directive Habitats Faune Flore au sein des sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Bancs et Récifs de Surtainville »

Ordre du jour

1. rappel rapide de la démarche Natura 2000 en mer, sa gouvernance et le calendrier prévisionnel pour les sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » / échanges
2. présentation de Marion Collin (AFB) sur le diagnostic Habitats / échanges
3. présentation de Lola Gilbert (AFB) sur le diagnostic Mammifères Marins / échanges

Déroulement de la séance

Madame Sandrine ROBBE ouvre la séance en remerciant les membres du Comité de pilotage pour leur présence. Elle rappelle que les sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville » ont été désignés par l'État français en Zones Spéciales de Conservation. L'objectif de la mise en place de Natura 2000 en mer est de réduire la perte de biodiversité à travers la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces aspects seront traités au cours de l'élaboration d'un document d'objectifs incluant une phase de diagnostics. Ce GT fait partie de cette première phase de diagnostic.

Madame Karine DEDIEU remercie les participants et la commune de Flamanville pour la mise à disposition de la salle. Elle précise que l'Agence Française pour la biodiversité et le Comité Régional des Pêches de Normandie sont co-opérateurs sur ces deux sites Natura2000. Après un tour de table, elle présente l'ordre du jour de la réunion puis précise que le prochain groupe de travail sera dédié aux activités et aux usages et qu'il se tiendra avant l'été 2019.

Madame DEDIEU présente la démarche Natura 2000 en rappelant les objectifs du réseau européen qui découle de la Directive « Habitats Faune Flore » de 1992 et de la Directive « Oiseaux » de 1979 révisée en 2009. Elle rappelle que les deux sites concernés ont été créés au titre de la Directive « Habitats Faune Flore » uniquement, les oiseaux ne sont donc pas visés, et qu'ils sont exclusivement marins (la limite terre-mer se situe au zéro hydrographique des cartes marines, i.e. au niveau des plus basses mers astronomiques), l'estran n'est donc pas concerné par ces sites. Elle précise les modalités de gouvernance, le rôle du comité de pilotage (COFIL) ainsi que les différents collèges qui composent le comité de pilotage. Il est également rappelé que la définition des objectifs de conservation et les mesures de gestion associées aux habitats et espèces désignés au sein de ces sites vont figurer au sein d'un plan de gestion appelé document d'objectifs. Les mesures de gestion peuvent être de natures différentes, de l'ordre de l'acquisition de connaissances et du suivi du milieu, de la communication/sensibilisation ou de la diminution des impacts sur les cibles. Madame

DEDIEU rappelle également que ces mesures peuvent être contractuelles ou volontaires ou de nature réglementaire quand elles relèvent du régime d'évaluation des incidences Natura 2000,. Le calendrier est précisé. L'année 2019 est dédiée au diagnostic des habitats et espèces désignés ainsi qu'aux activités, avec pour objectif d'aboutir à la définition des objectifs de conservation et une validation par le COPIL en fin d'année 2019 (le calendrier validé lors du COPIL de lancement prévoit un copil fin 2019). Ces éléments figurent dans la présentation « GT_Pat-Nat-Natura2000_25mars2019 ».

Madame COLLIN présente l'état des lieux des habitats marins qui s'appuient sur les travaux historiques et les études scientifiques plus récentes comme le projet CARTHAM de 2012. Les habitats naturels ayant justifié la désignation du site sont les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110/1110-2 sables moyens dunaires, 1110-3 sables grossiers et graviers et dans une moindre mesure, 1160-2 sables hétérogènes envasés infralittoraux) et les récifs (1170/1170-5 roche infralittorale en mode exposé et 1170 non décrit). Une tendance inversée est présente sur les sites, avec une présence plus importante d'habitats rocheux dans le site de Vauville et d'habitats meubles dans le site de Surtainville (banc sableux de Surtainville).

Afin de définir des objectifs de conservation et la priorité des actions à mener entre les habitats marins des sites, la méthode d'évaluation des niveaux d'enjeu relié à chaque habitat (enjeu prioritaire ou secondaire) est explicitée. Cette évaluation prend en compte divers paramètres : la sensibilité des habitats face à des pressions, la représentativité des habitats des sites par rapport à la surface des mêmes habitats à l'échelle de la Manche-Atlantique, les fonctions écologiques portées par l'habitat (nourricerie, zone de reproduction/repos, zone d'alimentation...) et des particularités locales (isolement, limite géographique de présence, faciès particuliers,...). L'ensemble de ces paramètres permettent ensuite de « noter » l'importance des objectifs et actions à mener sur un habitat. Des questions restent en suspens sur les fonctions écologiques de certains habitats et les particularités des sites et seront approfondies auprès des plongeurs, des plaisanciers locaux et scientifiques benthologues ayant travaillé sur ces sites. Une synthèse a été présentée :

- Les habitats et espèces s'entremêlent:
- Les milieux de récifs présentent des dépôts et des langues sableuses
- Les milieux sableux comprennent des galets, blocs, cailloux etc.
- La diversité s'accroît avec l'augmentation des sédiments grossiers
- Le cortège benthique est dominé par les mollusques en milieux sableux
- Présence d'espèces commerciales dans la zone : Homard / Tourteau / Araignée ; St Jacques / Pétoncles ; Seiche ; Raies / Roussettes / Soles
- Traces de crépidules dans les deux zones
- Présence de maërl mort – pas de maërl vivant noté

Ces éléments figurent dans la présentation « GT_Pat-Nat-HABITATS_25mars2019 »

Monsieur FAUCHON demande pourquoi les sites ne sont pas reliés.

Madame Sandrine ROBBE revient sur la phase de désignation des sites. Le fait que les dunes hydrauliques constituant les habitats ciblés par les sites se situent dans le prolongement des grands massifs dunaires terrestres et qu'il n'y a pas de dunes hydrauliques en mer au droit du promontoire rocheux granitique de Flamanville, explique que l'espace maritime au droit de la centrale n'a pas été retenu pour intégrer le périmètre du site Natura 2000 en mer.

Julien GERBER précise que des inventaires ZNIEFF en mer ont été faits et de ce fait des données sur les espèces 'rares' ou 'particulières' existent dans le rapport CARTHAM. Monsieur GERBER précise aussi que les habitats 1170 non-décrits par le cahier d'habitat (typologie Natura 2000 décrivant les

habitats marins) mériteraient d'être approfondis et que la limite entre le rocheux et le sédimentaire est effectivement diffuse.

Madame Marion COLLIN précise que la sensibilité de l'habitat rocheux 1170 'non décrit' devra être établie (les habitats décrits possédant déjà leur 'score' de sensibilité). Elle explique que cette sensibilité devra être définie en se basant sur les données existantes MARLIN qui suivent une autre typologie. Les données MARLIN sont la base des 'scores' existants pour la sensibilité sur les autres habitats après un travail approfondi du Museum National d'Histoire Naturelle. La sensibilité de l'habitat 'non décrit' devra être discutée avec les experts benthologues afin d'être validée en COPIL en fin d'année.

Madame ROLLET revient sur les typologies d'habitats et la complexité des correspondances. Elle explique que les 'typologies' sont des classifications dans lesquelles les habitats sont groupés en se basant sur les sédiments et la faune présente. En France, et dans le cadre de Natura 2000 cette typologie est celle du Cahier d'Habitats. Cependant, il existe d'autres typologies comme la typologie EUNIS plus précise qui est largement utilisée en Europe. Elle explique que les correspondances entre ces typologies (ou groupes d'habitats) ne sont pas toujours claires, et qu'un habitat du Cahier d'Habitats peut correspondre ou partiellement correspondre à plusieurs habitats tels que définis sous EUNIS. En outre, il n'existe pas toujours de limite franche entre les habitats marins mais plutôt des continuums.

Monsieur FAUCHON précise que des opérations de clapage en mer se font régulièrement face au port de Diélette et s'interroge sur ces opérations et la compatibilité avec Natura 2000. Le port de Diélette présente des activités de désensablement et de clapage à prendre en compte.

Madame ROBBE précise que ces opérations sont soumises à autorisation auprès des services instructeurs (DDTM 50) qui prennent en compte les éléments d'incidence environnementale des activités dans la délivrance de ces autorisations.

Madame DEDIEU ajoute que dans la logique de prise en compte des interactions entre les activités/pressions générées et les habitats marins du site, cette activité sera en effet examinée et évaluée afin de préciser ses effets. Cela nécessite de vérifier dans un premier temps les éléments constitutifs de l'arrêté d'autorisation et de superposer le périmètre autorisé de dépôt avec les habitats en présence. Un éclairage sera fait sur ce dossier à l'occasion des prochaines rencontres.

Madame GILBERT présente l'état des lieux des connaissances sur les mammifères marins. Les sites ont été désignés vis-à-vis de quatre espèces : le grand dauphin, le marsouin commun, les phoque gris et phoque veau-marin. Il est expliqué le rôle et l'importance des mammifères marins dans l'écosystème marin (bioindicateur de la santé du milieu, leur conservation profite à la conservation d'autres espèces et ils sont nécessaires au bon fonctionnement de leurs écosystèmes). Ce sont des espèces vulnérables aux pressions car ils sont caractérisés par une faible fécondité, un faible succès de la reproduction, une maturité tardive et une position en bout de chaîne alimentaire. Le diagnostic a été réalisé grâce aux données opportunistes et expertes récoltées dans la base de données OBSenMER mise en place par le GECC, la plateforme Anglo-Normande « Epicollect5 » et la base de donnée du Réseau National d'Echouage. Le site est une zone de vie pour ces quatre espèces de mammifères marins. Il y a une présence marquée des grands dauphins résidents dans le secteur plus large de l'ouest Cotentin et une présence plus au large et moins connue des marsouins communs (espèce plus vulnérable avec un état de conservation considéré comme défavorable au niveau européen). La présence des phoques gris est moins fréquente, alors qu'il existe un passage occasionnel pour les phoques veaux-marins. Une synthèse permet de conclure que pour le phoque veau-marin, les effectifs sont stables voire en augmentation mais que son rayonnement reste limité

aux alentours de la baie du Mont-Saint-Michel où il effectue l'ensemble des étapes de son cycle de vie. Le phoque gris est observé régulièrement en petits groupes de 2 à 3 individus, notamment au niveau d'îlots anglo-normands. Un suivi plus fin pour caractériser les effectifs réels et leur évolution est à prévoir ; il est en cours de mise en place par le Groupe Mammologique Normand (GMN). Le grand dauphin constitue l'espèce majeure de ces sites et les marsouins sont présents mais leur présence est encore relativement méconnue du fait des difficultés à les observer. Leur nombre est donc très probablement sous-estimé.

Un temps d'échange démarre avec les participants.

Monsieur ALFEREZ signale que sur les bancs de sable situés entre le cap du Rozel et le cap de Carteret, il a constaté une forte présence de lançons en grands bancs, et que cette présence est plus importante qu'il y a quelques années.

Madame COLLIN précise que cette information permet de préciser le type de sédiments en présence, dans ce cas, la présence de lançons indique la présence de dunes mobiles sableuses relativement oxygénées. Elle précise que ces informations sur les populations peuvent être très utiles afin de déterminer des caractéristiques plus générales du site ou du sédiment.

Monsieur ALFEREZ ajoute qu'il observe de moins en moins de marsouins depuis une dizaine d'années sur ce même secteur alors qu'autrefois il les voyait chasser. Il ajoute que depuis quelques années, il a observé de plus en plus de dauphins communs.

Monsieur GALLY note, d'après ses observations régulières sur le terrain, qu'au contraire il observe une tendance inverse concernant les marsouins et précise que c'est en fin d'hiver qu'on en voit le plus. Il ajoute également que c'est une espèce très difficile à observer et qu'on les « entend plus qu'on ne les voit » contrairement aux grands dauphins. Concernant les dauphins communs, en effet, il semble qu'il y ait une tendance de fréquentation plus importante ces derniers temps alors que ce sont des individus que l'on observe généralement plus au large.

Enfin, suite à une intervention évoquant la présence de « colonies de phoques », il est précisé que sur les sites de Vauville et Surtainville, il n'existe pas de colonies de phoque (elles se trouvent en Bretagne à Molène et sur les Sept Îles pour le phoque gris) et que les phoques sont de passage sur nos sites. L'évolution de la fréquentation reste cependant à préciser et à suivre dans le temps.

Madame ROBBE et Madame DEDIEU remercient les participants et concluent en précisant que l'élaboration du DOCOB est un travail participatif devant aboutir à une série de mesures de gestion et qu'il est donc important que le maximum d'acteurs participent à ce projet. Il est enfin précisé que le prochain rendez-vous sera dédié aux activités et usages et qu'il se tiendra d'ici fin juin.

Les diaporamas projetés lors de la séance sont disponibles et téléchargeables sur le site :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites>